

Le 19 mai 2016

[Traduction]

Appels d'offres

M. Fitch : Les simples parlementaires libéraux semblent aujourd'hui être animés et pleins d'espoir à l'idée qu'ils feront peut-être partie du Cabinet dans deux ou trois semaines, comme nous l'avons constaté lors de déclarations qu'ils ont faites aujourd'hui. Je sais que certains des ministres assis dans la première rangée sont un peu nerveux et regardent derrière eux, étant donné qu'ils pourraient bientôt changer de place. Quoi qu'il en soit, voyons si nous pouvons aller de l'avant et obtenir des réponses aujourd'hui.

C'est le troisième jour, et la troisième fois pourrait être la bonne. Pendant deux jours, le premier ministre n'a pas voulu se lever pour répondre à une question sur le projet de loi 12, soit le plan d'approvisionnement fondé sur le favoritisme. Encore une fois, il s'agit du projet de loi au moyen duquel le gouvernement Gallant tente d'exempter Énergie NB de l'obligation de lancer des appels d'offres publics pour d'énormes projets. Nous avons parlé d'un projet de parc éolien qui produirait environ 30 MW et dont la valeur pourrait atteindre 50 millions de dollars. Personnellement, je pense que c'est un projet important. Je me demande si le premier ministre croit, pour sa part, qu'un parc éolien de 30 MW et d'une valeur allant jusqu'à 50 millions de dollars est un projet important qui doit être examiné à la loupe.

L'hon. M. Arseneault : Comme nous l'avons dit à maintes reprises, tout d'abord, il ne s'agit pas d'une décision du gouvernement. En fait, un processus est en place. J'ai clairement indiqué à l'Assemblée législative de même que publiquement qu'il appartient à Énergie NB de décider des projets qu'elle aimerait réaliser.

En tant que gouvernement, nous avons présenté un projet de loi visant à donner à Énergie NB le pouvoir de conclure des ententes au titre de projets communautaires d'énergie renouvelable à petite échelle, ce que souhaitent les gens du Nouveau-Brunswick. En outre, nous avons réservé 40 MW pour les Premières Nations et 40 MW pour les collectivités, les municipalités, les organismes à but non lucratif, et ainsi de suite. Cependant, nous voulions délivrer les 40 premiers MW aux Premières Nations. L'appel d'expressions d'intérêt a été lancé en janvier. Le tout a pris fin le 30 avril, et, comme je l'ai dit hier, je suis très fier que, comme Énergie NB me l'a indiqué, 23 candidats des Premières Nations participent au processus. Les Premières Nations y participent ; imaginez cela. Lorsque les gens d'en face étaient au pouvoir, ils ne voulaient pas que les Premières Nations participent au processus. Voilà la différence entre vous et moi.

M. Fitch : Je suis heureux que le ministre de l'Énergie soit plein d'énergie jusqu'à ses derniers jours en tant que ministre. Tandis qu'il regarde derrière lui, les simples parlementaires sont impatients de prendre son siège. Nous serions ravis de rendre service au premier ministre en lui donnant une telle occasion.



Il demeure que le projet est énorme et que Bertin LeBlanc occupe le poste de vice-président du Parti libéral ici, dans la province. Bertin LeBlanc a aussi présidé la campagne du Parti libéral aux élections de 2014. Le fait que le gouvernement libéral essaie de contourner le processus d'appels d'offres en ce qui concerne tous les projets en question est vraiment... Évidemment, M. LeBlanc n'agit pas ainsi par pure bonté, j'en suis sûr ; nous devons donc obtenir des précisions.

Le premier ministre conviendrait-il que, du point de vue des contribuables du Nouveau-Brunswick, il semble que le gouvernement contournerait les appels d'offres publics et qu'il nous faut connaître tous les faits à cet égard avant que le projet puisse aller de l'avant?

L'hon. M. Arseneault : Le chef de l'opposition a été si médiocre dans son rôle que sept personnes convoitent effectivement son poste.

Je trouve la situation assez regrettable. Nous en avons parlé hier. M. LeBlanc est un Néo-Brunswickois remarquable qui participe à divers projets de développement. Pour ce qui est du projet, il a été très clair et très transparent. Il travaille au projet d'Indian Island depuis 2008. C'est un exploit, à mon avis, que huit Premières Nations travaillent en fait ensemble.

Savez-vous quoi? Les responsables de l'un des 23 projets ont présenté une demande en vue d'un accord d'achat d'énergie (AAE). En fait, c'est Énergie NB, indépendamment, qui prendra les décisions.

Si le chef de l'opposition veut faire de la politicaillerie... Nous n'avons jamais parlé de Chad Peters lorsqu'il représentait SWN. L'ancien gouvernement a donné à Chad Peters tout ce qu'il voulait, car il était un Conservateur bien connu et un ancien candidat conservateur. Quand je pense à l'administrateur...

Aide aux étudiants

M. Fitch : Nous en avons assez des mauvais publiereportages de la part du ministre de l'Énergie. C'est pire que le publiereportage pour les Chia Pets. Je vais passer à un autre sujet, et peut-être que le premier ministre prendra la parole et répondra à la question.

Alex Usher, président de Higher Education Strategy Associates, a dit que le gouvernement n'avait pas réfléchi aux conséquences découlant du Programme d'aide aux études. J'ai tendance à être d'accord avec lui. Il aurait pu s'agir d'une situation positive, mais il semble maintenant que le premier ministre n'ait réussi qu'à empirer la situation. M. Usher a aussi dit que le gouvernement s'était trompé en ce qui concerne les détails.

Étant donné les réactions négatives suscitées par le Programme d'aide aux études, le premier ministre appuiera-t-il notre motion visant à imposer un moratoire d'un an afin de peaufiner les détails et de participer à un groupe de travail, comme l'a demandé la New Brunswick Association of Private Colleges and Universities? Prenons le temps de bien faire les choses et



procédons ainsi pour le bien de tous les gens de la province, pas seulement pour un petit nombre de personnes privilégiées.

[Original]

L'hon. M. Gallant : L'éducation est tellement importante pour l'avenir de notre économie ici, dans la province. Elle est aussi très importante pour la qualité de vie des gens de notre province. C'est pour cette raison que nous faisons des annonces et des investissements et que nous élaborons des programmes historiques qui sont basés sur les meilleures données et rapports, y compris les meilleures études, sur la manière d'investir stratégiquement dans l'éducation.

En effet, lorsque nous nous référons à la personne que mentionne le chef de l'opposition, soit M. Usher, il devient très clair pour moi que la meilleure façon d'améliorer l'abordabilité de l'éducation postsecondaire et l'accessibilité à celle-ci, c'est de donner des bourses aux jeunes qui sont à l'université ou au collège. Celles-ci doivent aller aux personnes qui en ont le plus besoin. En effet, c'est le but précis du programme et de l'investissement que nous allons faire.

Cela étant dit, nous voulons en faire davantage pour plus de gens et nous sommes très ouverts aux suggestions de tous les gens du Nouveau-Brunswick, y compris les parlementaires du côté de l'opposition.

[Traduction]

M. Fitch : Je suis content que le premier ministre ait dit qu'il était ouvert aux suggestions de tout le monde, car nous avons présenté des suggestions. Encore une fois, je suis reconnaissant au premier ministre de répondre à la question, car, comme nous le savons, il s'envole la semaine prochaine pour le Manitoba et ne sera pas à la Chambre.

Les étudiants veulent avoir le choix. Ils veulent avoir le choix parmi le grand nombre d'universités et de collèges privés dans la province, et ce droit leur a été retiré à cause du PAE. J'ai proposé hier certains domaines dans lesquels ils pourraient travailler, tels que la programmation informatique, la conception Web, l'assistance dentaire, l'assistance en pharmacie et le camionnage. Beaucoup de personnes ont besoin de camionneurs de longue distance, et les étudiants pourraient recevoir la formation à la Atlantic Transport Training Academy.

Quoi qu'il en soit, le PAE ne permet pas aux personnes de choisir un établissement privé, et je ne sais pas pourquoi la ministre du Développement social n'a pas défendu l'Université Crandall, son ancienne université, laquelle est exclue du PAE. Le premier ministre expliquerait-il la raison d'une telle discrimination à l'égard des universités privées?



[Original]

L'hon. M. Gallant : C'est environ la 20^e fois que j'explique au chef de l'opposition la raison pour laquelle nous avons mis de l'avant la politique dont nous discutons ce matin.

Nous donnons priorité à l'éducation, et c'est pourquoi nous avons besoin d'investir stratégiquement dans celle-ci. Nous devons faire en sorte que l'éducation postsecondaire soit plus accessible et abordable pour plus de gens, et c'est pour cette raison que nous faisons des investissements pour aider ceux et celles qui ont le plus besoin d'une aide financière.

Nous allons essayer d'aider plus de gens dans l'avenir, mais, étant donné la réalité financière dont nous avons hérité du gouvernement précédent, c'est l'investissement que notre gouvernement peut faire dans le moment.

Les universités et collèges privés sont très importants pour notre économie et notre province. Il y a plusieurs programmes qui vont aider les étudiants et étudiantes et également les établissements. Nous allons en faire davantage pour plus de gens, mais, dans le moment, nous allons nous concentrer sur les personnes qui ont le plus besoin de notre aide et qui fréquentent les universités et collèges qui sont financés publiquement.

[Traduction]

M. Fitch : Encore une fois, voilà où je veux en venir. Il faut rectifier la date de mise en oeuvre du programme en question et les aspects sur lesquels le gouvernement se trompe. Les demandes de prêt étudiant sont en cours de traitement. Les demandes d'admission à l'université sont en cours de traitement. Les étudiants font des choix et prennent des décisions qu'ils réévaluent du fait que le gouvernement a décidé d'instaurer le programme à ce moment-ci. Le programme a causé une instabilité considérable dans l'ensemble du système d'éducation. Puisqu'il a causé un tel bouleversement, le programme ne présente aucun avantage à l'heure actuelle. Voilà pourquoi je demande au premier ministre d'imposer un moratoire sur le programme. Peaufinons les détails.

Nous avons parlé d'emplois et du fait qu'il y en a 2 700 de moins que lorsque les Libéraux sont arrivés au pouvoir. Certains étudiants pourraient choisir des établissements privés pour suivre un programme d'études plus court et intégrer plus rapidement le marché du travail que s'ils optaient pour un programme de quatre ans à l'université. Quoi qu'il en soit, je me pose la question suivante : Avant de quitter la Chambre la semaine prochaine, le premier ministre pourrait-il donner son avis sur la question aux instructeurs des universités et collèges privés qui risquent de perdre leur emploi en raison d'une baisse des inscriptions?

L'hon. M. Gallant : Les établissements universitaires et collégiaux privés sont importants pour le Nouveau-Brunswick. Ils sont importants pour notre économie, et nous prenons de nombreuses mesures pour aider les étudiants qui les fréquentent.



Cependant, nous finançons des établissements universitaires et collégiaux à dotation publique. Ces établissements sont confrontés à d'immenses défis en ce qui a trait aux inscriptions. Le chef de l'opposition le sait. À un moment donné, le défi sera encore plus grand et il prend déjà de l'ampleur. Les universités et collèges à dotation publique nous demanderont toujours plus d'argent, car ils ne disposent que de deux sources de financement : les frais de scolarité payés par les étudiants et les fonds provenant du gouvernement. Au lieu d'attendre qu'une telle chose se produise, nous proposons des moyens ingénieux et novateurs qui contribueront aux inscriptions dans nos universités et collèges à dotation publique tout en rendant les universités et collèges plus accessibles que jamais pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Nous sommes fiers de ce que nous faisons. Encore une fois, le jour où nous avons fait l'annonce, nous avons indiqué très clairement que, si nous pouvions atteindre la capacité fiscale nécessaire grâce aux décisions que nous avons prises, nous investirions davantage afin d'en faire plus pour un plus grand nombre de personnes.

M. Fitch : Voilà précisément le problème. Le premier ministre ne comprend tout simplement pas. Le gouvernement a enlevé 50 millions de dollars aux programmes d'aide aux étudiants. Il n'a réinvesti que 25 millions de dollars. Si le gouvernement prenait le temps de parfaire les détails, il pourrait appliquer le programme à l'ensemble des universités et établissements privés.

Le premier ministre a aussi tenu des propos inexacts en disant, par exemple, que les universités privées ne disposent que de deux sources de financement, soit le gouvernement et les inscriptions. Eh bien, ce n'est pas du tout le cas. Il y a bel et bien une troisième source de financement, à savoir les fonds de dotation et les dons. Encore une fois, le premier ministre montre qu'il ne connaît pas tous les détails du dossier.

Un étudiant qui fréquente une université publique représente un coût important pour le gouvernement, coût qui dépasse de loin ce que nous voyons aujourd'hui. En revanche, si un étudiant fréquente un établissement privé, il n'en coûte pas plus cher au gouvernement.

Encore une fois, le premier ministre prendra-t-il le temps de bien faire les choses et de parfaire les détails pour que le programme s'applique à l'ensemble des universités et collèges privés, de même qu'aux universités publiques? Permettons aux étudiants de décider. Versons les fonds aux étudiants et permettons aux étudiants de décider de leur lieu d'études.

L'hon. M. Gallant : Selon les estimations, le coût de l'élimination des crédits d'impôt pour études et pour frais de scolarité s'élève à environ 1,5 million de dollars. Les rajustements selon l'inflation apportés à la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu s'élèvent à environ 1,5 million, et l'élimination du rabais sur les droits de scolarité représente environ 25 millions, ce qui donne un total de 28 millions.

Selon les estimations, l'investissement au titre du Programme d'aide aux études s'élève à environ 25 millions. L'investissement au titre du Fonds d'emploi pour les jeunes est de



11,7 millions. L'élimination de la contribution parentale ou du conjoint au titre des prêts étudiants a coûté 2,7 millions. Nous avons investi presque 40 millions au titre des programmes que nous avons soit créés ou améliorés. En outre, nous avons accru le nombre de semaines du programme SEED auquel les étudiants pourront avoir accès.

(Exclamations.)

Le vice-président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Les étudiants auront accès à plus d'argent pendant les mois d'été. De plus, nous nous assurerons de poser le geste fondamental et le plus important qui soit pour nos jeunes. Nous créerons des emplois pour faire croître l'économie afin qu'ils puissent rester dans la province.

Foyers de soins

M. Steeves : Nous avons appris que le gouvernement Gallant prenait maintenant des mesures pour inscrire les obligations financières de nos foyers de soins dans les livres de la province. Ces mesures n'ont pas été prises d'une façon très ouverte et transparente, chose à laquelle nous a habitués le gouvernement actuel qui a mené une campagne vigoureuse à cet égard. L'un des premiers gestes que le gouvernement a posés, c'est d'abroger la *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*. En effet, le gouvernement n'a fait preuve ni d'ouverture ni de transparence.

La mesure soulève de nombreuses questions, mais la première question que je vais poser à la ministre du Développement social est la suivante : Nous diriez-vous quelles sont les mesures envisagées pour les foyers de soins? La province prendra-t-elle entièrement en charge l'exploitation des foyers de soins?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Nous savons bien que, depuis déjà quelques années, le Bureau du vérificateur général recommande que la valeur des actifs des foyers de soins au Nouveau-Brunswick soit consolidée et comptabilisée dans les livres de la province. Alors, nous sommes en discussion à ce sujet et nous sommes en train de considérer cette situation. Nous sommes aussi en train de nous assurer que l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick est bien informée du fait que c'est une possibilité. Cependant, nous ne voulons pas gérer les foyers de soins. Nous parlons seulement ici d'un exercice comptable potentiel pour comptabiliser la valeur de ces actifs dans les livres du Nouveau-Brunswick.



[Traduction]

M. Steeves : Dans le rapport de la vérificatrice générale, il a été souligné que les résultats financiers des foyers de soins pourraient être consolidés dans les livres de la province. Il y est écrit :

Si l'on parvenait à cette conclusion, tous les résultats financiers des foyers, dont les recettes, les charges, les actifs et les passifs, seraient consolidés dans les états financiers de la province.

Nous nous tournons vers la ministre du Développement social ou peut-être vers le ministre des Finances afin qu'il nous soit donné la valeur, en dollars, de la consolidation aux comptes de la province. Voilà ce que nous voulons savoir.

L'hon. M. Melanson : Encore une fois, la vérificatrice générale a déjà fait des recommandations concernant la valeur des actifs. Nous savons que, selon les estimations, la valeur des actifs s'élève à environ 600 millions de dollars. Nous étudions les recommandations de la vérificatrice générale.

Nous devons aussi être très clairs. Si nous décidons de procéder de la sorte, il s'agira d'un exercice comptable. Nous n'avons aucune intention de prendre en charge l'exploitation des foyers de soins. Ils ont des groupes d'administration locale, soit des conseils d'administration, et des personnes qui s'occupent de la gestion de leurs activités. Si nous prenons une décision définitive, il s'agira d'un exercice comptable servant à tenir compte de la valeur des actifs inscrits aux comptes de la province. Les agences de notation considèrent déjà qu'il est ici question d'actifs du gouvernement provincial. Nous croyons comprendre que le tout n'aurait aucune incidence sur la cote de crédit. Nous nous penchons sur la question en ce moment.

M. Steeves : Étant donné que le gouvernement examine déjà tous les comptes des foyers de soins et qu'il fixe les sommes que ceux-ci peuvent et ne peuvent pas dépenser pour quoi que ce soit, des produits de nettoyage aux bandages, en passant par n'importe quoi d'autre, il est étrange que le gouvernement doive effectuer un tel niveau de tenue des comptes, si aucun nouveau plan n'est prévu. Je demande encore une fois à la ministre du Développement social de dévoiler le plan de son gouvernement pour les foyers de soins, en ce qui a trait aux conseils locaux des foyers de soins.

Je suis inquiet pour ce qui est des conseils et je suis inquiet pour les bénévoles. Certaines de nos personnes âgées, qui nous sont des plus précieuses, sont des bénévoles dans les foyers pour personnes âgées et jouent un rôle très, très déterminant dans la collecte de fonds pour ces derniers et dans l'aide qui leur est fournie de bien des façons. Je suis inquiet pour les conseils. Je suis inquiet. Des changements seront-ils apportés? Je vous prie de bien vouloir me garantir, encore une fois, Monsieur le ministre, qu'aucun changement ne sera apporté et que les conseils ne relèveront pas du gouvernement.



L'hon. M. Melanson : Je pensais avoir été bien clair. L'opposition est bien incohérente. La vérificatrice générale fait des recommandations, d'un point de vue comptable, sur la manière de tenir compte de la valeur des actifs des foyers de soins. Un jour, j'espère, l'opposition officielle d'aujourd'hui cessera de tenir des propos alarmants pour les gens du Nouveau-Brunswick. Je pense que j'ai été très clair. Il s'agit d'un exercice comptable. Si nous prenons une telle décision, c'est pour tenir compte, dans les livres de la province, de la valeur des actifs des foyers de soins. Il ne s'agit pas de participer aux activités quotidiennes des foyers de soins. Nous avons eu des rencontres. Le contrôleur de la province a rencontré l'Association des foyers de soins la semaine dernière pour expliquer la situation comme telle et pour s'assurer que tout est ouvert et transparent.

J'espère que l'opposition arrêtera de semer la peur au sujet du dossier en question et de bien d'autres dossiers, en passant. Il s'agit ici de prendre la bonne décision. Nous n'essayons pas de prendre en charge les foyers de soins. Nous examinons la question de tenir compte de la valeur des actifs des foyers de soins, comme l'a recommandé la vérificatrice générale.

[Original]

Programme extra-mural

M^{me} Dubé : J'ai encore une question pour le ministre de la Santé. Nous savons qu'il est en train de négocier derrière des portes fermées avec une compagnie privée en ce qui a trait à la gestion du Programme extra-mural. Nous savons que ce dernier est un hôpital sans murs qui est présentement lié aux réseaux de santé Horizon et Vitalité. J'aimerais demander au ministre de la Santé s'il va s'assurer, dans les négociations en cours, que la compagnie en question devra respecter la loi régissant les soins médicaux. Le ministre va-t-il s'assurer que cela fera partie du contrat?

L'hon. M. Boudreau : Je ne sais pas combien de fois je devrai parler de ce dossier-là. La députée continue à se lever et à essayer de faire peur aux gens qui bénéficient d'un service exceptionnel de la part du Programme extra-mural au Nouveau-Brunswick. Depuis des mois maintenant, la députée se lève à la Chambre pour parler de privatisation et de réduction des services. Elle dit que nous allons forcer les clients à payer pour les services du Programme extra-mural. Il n'y a absolument rien de véridique dans ces affirmations.

Nous avons des discussions avec Medavie EMS afin de regarder à un modèle potentiel qui permettrait de regrouper le Programme extra-mural, Ambulance Nouveau-Brunswick et Télé-Soins 811. Nous l'avons dit à maintes et maintes reprises : Ce n'est pas un exercice ayant pour objectif de réduire le budget ou les effectifs. Le but de cet exercice est d'améliorer les services.

M^{me} Dubé : C'est le ministre qui négocie derrière des portes fermées et qui s'est donné un échéancier de trois à quatre mois pour en arriver à un contrat signé. C'est son gouvernement qui décide de fermer la Chambre plus tôt que prévu, donc nous pouvons prévoir qu'un contrat sera signé avant notre retour à l'automne.



Alors, ma question ne vise pas à faire peur ; elle est valide. Je demande au ministre s'il va s'assurer que la livraison des soins, qui sera potentiellement faite par Medavie EMS, respectera la loi régissant les soins médicaux. C'est une question très simple : oui ou non?

[Traduction]

L'hon. M. Gallant : Le ministre a répondu à la question. Je ne compte même plus le nombre de fois où elle a été posée, car elle est tellement répétitive. À mon avis, l'opposition a peut-être besoin de nouveaux membres du personnel étant donné que ceux en poste ne font que copier et coller sans cesse les mêmes questions pour les donner aux parlementaires.

J'ai pris la parole parce que la députée d'en face parle de l'ajournement de la Chambre. Ce n'est pas le cas. Je suis certain qu'elle a vu les coupures de presse d'hier. Nous avons très clairement indiqué que, si l'opposition avait besoin de plus de temps pour scruter le gouvernement et l'obliger à rendre des comptes, il n'y avait aucun problème. Nous reviendrons.

J'aimerais toutefois attirer l'attention sur le moment présent. Les gens d'en face aimeraient que nous soyons à l'Assemblée législative ; pourtant, ils posent encore et toujours exactement les mêmes questions. Hier, une dizaine d'entre eux ont pris la parole au sujet d'un projet de loi pour dire à peu près la même chose, pour essayer de s'éloigner du sujet et de parler du remaniement ministériel. Il ne m'appartient pas de juger, mais j'invite les gens du Nouveau-Brunswick et les médias à écouter les questions et les déclarations de l'opposition pour voir si le temps passé ici est utilisé à bon escient.

[Original]

M^{me} Dubé : Notre temps serait certainement mieux utilisé si nous pouvions obtenir des réponses à nos questions. C'est la raison pour laquelle nous devons poser les mêmes questions chaque jour. Mes questions ne sont pas répétitives ; les sujets le sont, parce que nous n'obtenons pas de réponses.

Encore une fois, je souligne que le Programme extra-mural est certainement un bijou qui fait l'envie de l'ensemble du Canada. Nous avons ce programme ici, mais le gouvernement est en train de négocier derrière des portes fermées pour donner la gestion de ces services à une compagnie privée.

On sait très bien que, dans les réseaux de santé Vitalité et Horizon, c'est la qualité des soins qui prévaut. Toutefois, pour une compagnie privée, c'est la rentabilité qui va prévaloir.

Ma question est encore pour le ministre de la Santé, étant donné que je n'ai toujours pas eu de réponse : Va-t-il s'assurer que, si un contrat est signé avec Medavie EMS, la loi régissant les soins médicaux sera respectée?



[Traduction]

L'hon. M. Boudreau : Maintenant, l'opposition me dit que je devrais simplement signer le contrat. Oubliez la diligence raisonnable et signez-le, tout simplement.

(Exclamations.)

L'hon. M. Boudreau : Nous tenons des discussions. La députée essaie de dire que nous les tenons à huis clos. Il s'agit de l'une des plus vastes consultations qu'ait menées le ministère de la Santé. Les RRS étaient à la table. La Société médicale y était. Les trois syndicats y étaient : le Syndicat des infirmières et infirmiers, le SCFP et le Syndicat du Nouveau-Brunswick. Tous les trois représentent des professionnels de la santé. Rencontrer les syndicats ne suffisait pas. Nous avons ensuite rencontré les associations professionnelles aussi. Toutes les associations professionnelles ont été invitées à une séance d'information.

Des réunions ont été tenues de façon régulière. Des tournées ont été effectuées, pendant lesquelles des employés du ministère de la Santé et de Medavie ont accompagné des employés des services extra-muraux dans des foyers pour s'assurer de comprendre parfaitement de quoi il est question. Il s'agit d'améliorer le service et non de l'éliminer, même si la députée d'en face aime semer la peur.

Emplois étudiants

M. Holder : Comme pour la plupart des décisions et des annonces du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, lorsqu'on commence à creuser un peu plus profondément, on se rend compte que la décision n'est le fruit ni d'une réflexion approfondie ni d'une longue consultation. Ce que je vais demander aujourd'hui a trait plus précisément au programme de subvention SEED. Qui la ministre a-t-elle consulté? Il ne suffit pas de déclarer sans nuance avoir procédé à une vaste consultation. Qui exactement a-t-elle consulté?

L'hon. M. Gallant : L'Assemblée législative. Les gens d'en face nous ont demandé de rendre le processus non partisan. Ils l'ont demandé. Cela était formidable. Le député d'Oromocto-Lincoln, qui, lorsqu'il était ministre, aurait contrôlé les leviers concernant le programme SEED, a eu l'audace de se lever à l'Assemblée législative, d'aller parler aux médias et de dire qu'il était « épouvantable » que nous procédions à l'ancienne. Le député de Fredericton-Sud nous a aussi demandé de rendre le processus non partisan. Savez-vous quoi? Nous avons accepté. Il n'y avait aucun problème. Pour que nous rendions le processus non partisan, nous avons dû apporter des changements. Quand je dis « non partisan », je veux être clair. Je n'accuse personne de quoi que ce soit.

(Exclamations.)

Le vice-président : À l'ordre.



L'hon. M. Gallant : En fait, les députés connaissent les collectivités qu'ils représentent. Ils savent quels types de programmes sont en cours et qui a besoin de soutien. Voilà comment le tout fonctionnait, mais le public... Par l'entremise des députés de l'opposition, il nous a été demandé de changer le processus ; nous l'avons donc fait. Le processus est maintenant non partisan.

M. Holder : Nous ne parlons pas de partisanerie ici. Nous parlons de développement communautaire. Nous parlons d'organisations locales qui ont besoin des subventions en question pour survivre. Le premier ministre a pris la parole et a répondu. Sa réponse ne contenait pas un seul renseignement sur les personnes qui ont été consultées, pas un seul.

Ma question a trait au fait que le processus vise en partie à éliminer les subventions versées au titre du PEP. Ces subventions assuraient — elles garantissaient — aux musées de comtés de la province l'accès à des subventions chaque année. Une telle assurance n'est plus, en raison de ce qui a été décidé. Ma question est la suivante : Qui le gouvernement a-t-il consulté au sein de la communauté du patrimoine et des associations de musées de la province? Dans de nombreuses collectivités rurales, il s'agit du seul lieu communautaire et touristique. Un tel lieu crée un effet de grand-rue dans bon nombre de ces collectivités. Qui le gouvernement a-t-il consulté au sein de la communauté en question?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, c'est l'opposition qui a demandé des changements au processus. Je me souviens bien de cela, car c'était l'année dernière. Je me suis dit : Cela ne se peut pas parce que, lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir, c'est de cette façon que le processus s'est toujours déroulé. J'ai vérifié, et, en effet, c'est le gouvernement précédent qui a demandé des changements au processus. Il a demandé que les députés ne soient pas impliqués. De plus, il a demandé de faire en sorte que nous ayons un processus plus centré sur les jeunes, et c'est justement cela que nous avons fait.

Nous sommes aux prises avec un défi ici, dans la province, qui, franchement, est présent partout au pays : Il n'y a pas assez d'emplois pour nos jeunes. Le gouvernement en est très conscient. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider. En effet, dans le cadre de ce programme, nous avons même augmenté le nombre de semaines qui peuvent être données aux jeunes pour qu'ils puissent avoir du travail pendant les mois d'été. Nous allons continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les jeunes de notre province.

[Traduction]

M. Holder : Je vous dis qu'une chose que nous n'avons pas demandée, c'est que les musées de comté de la province soient délaissés, et c'est pourtant exactement ce qui s'est produit. Une tendance se dessine ici. Une tendance se dessine. C'est une tendance à ne consulter personne à l'égard des décisions émanant du ministère en question. C'est une tendance à tout inscrire au dos d'une serviette. J'aimerais bien trouver la serviette sur laquelle était inscrit le fonds



magique du gouvernement. Je pense que la décision en question était inscrite de l'autre côté de la serviette.

La ministre concernée — qui n'a pris la parole pour répondre à aucune question aujourd'hui — ne pose pas les bonnes questions, ou alors son ministère ne communique pas avec elle. Dans tous les cas, elle ne semble pas savoir ce qui se passe au sein du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Je vais reposer la question. Qui a été consulté? Était-ce le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture? Tous les lieux patrimoniaux et les musées de la province sont délaissés en raison de la récente décision.

L'hon. M. Fraser : Je suis très fier de prendre la parole en tant que ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture au sujet d'un moteur économique qui génère 1,14 milliard de dollars pour notre province. Le député d'en face parle de nos partenaires du patrimoine et de nos musées ; nous accordons de la valeur au travail qu'ils accomplissent auprès de nos collectivités dans l'ensemble de la province.

Mon ministère travaille en étroite collaboration avec lesdits partenaires et musées. Nous nous attendons à une saison touristique très positive cette année, et ce, à l'échelle provinciale. Je n'ai aucune leçon à recevoir de l'ancien ministre du Tourisme qui siège en face.

(Exclamations.)

Le vice-président : À l'ordre.

L'hon. M. Fraser : Examinons les chiffres qui datent de l'époque où le député était le ministre responsable et examinons les chiffres qui datent d'après notre arrivée au pouvoir l'année dernière. Des hausses ont été enregistrées dans tous les secteurs, à l'ensemble de nos parcs et attractions. Les fonds que nous avons investis dans le marketing destiné aux marchés du Québec et de l'Ontario ont connu une hausse.

(Exclamations.)

Le vice-président : À l'ordre.

L'hon. M. Fraser : Le nombre de visiteurs des États-Unis à se rendre dans notre province a connu une hausse. Nous sommes très fiers du travail que l'équipe du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture a accompli et nous nous attendons encore cette année à une saison exceptionnelle. Notre site Web affiche une hausse de 50 % du nombre des visites par rapport à l'année dernière à la même date. Il s'agira là encore d'une saison record pour l'industrie du tourisme au Nouveau-Brunswick.



Industrie forestière

M. Savoie : Nous avons récemment eu quelques bonnes nouvelles concernant notre PIB. Bien entendu, nous devons être conscients de ce qu'elles valent. L'année prochaine, aucune remise en état de raffinerie n'aura lieu. Aucun investissement important ne sera réalisé dans les usines, et, bien sûr, aucun investissement ne sera réalisé dans le secteur de la potasse. Nous devons nous assurer que les bases de notre PIB sont aussi solides que possible.

Les secteurs de la foresterie et de la production de bleuets ont été cités comme étant les principaux facteurs qui ont contribué au cours de la dernière année à la croissance de notre PIB. Dans ce contexte, le premier ministre prendra-t-il la parole aujourd'hui pour dire à la Chambre quand il annoncera enfin son plan à l'égard de la stratégie sur les forêts? L'industrie attend. Vingt mois se sont écoulés. Nous aimerions obtenir une réponse aujourd'hui à cet égard. Merci.

L'hon. M. Gallant : Mon collègue, le ministre des Ressources naturelles, travaille très fort. Comme il l'a dit à maintes reprises, il a mené des consultations auprès de plusieurs personnes. Le ministre a remarqué un élément qui est ressorti très clairement lorsqu'il a mené ces consultations, soit que l'opposition n'en avait pas mené quand elle était au pouvoir. La raison pour laquelle le travail du ministre doit être si approfondi, c'est pour veiller à ce que tout le monde soit entendu.

Malheureusement, le député d'en face essaie de diminuer ce que les gens du Nouveau-Brunswick ont pu réaliser en 2015, ce qui est regrettable. Le taux de croissance du PIB, qui s'est établi à 1,9 %, correspond à la plus importante croissance que nous ayons connue au Nouveau-Brunswick depuis 2010 et à la quatrième en importance au pays. Cependant, cette croissance a trait à un grand nombre d'industries, comme l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse et le piégeage, la production végétale et animale, l'exploitation forestière, les activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie, la construction, la fabrication, la transformation des produits de la mer ainsi que le commerce de gros et de détail. Tous les secteurs concernés, et bien d'autres, ont connu une croissance, car nous travaillons ensemble à faire croître l'économie.

Le vice-président : La période des questions est terminée.

